

LE SAGE VU PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

LA VIE DU S.A.G.E.

Le Projet de SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" avec ses 6 enjeux, 21 objectifs et 45 mesures a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 2 mars 2006 et soumis à l'avis des collectivités (communes, départements et région), des chambres consulaires (chambres d'agriculture, des métiers et du Commerce) et de l'État d'avril à juin 2006.

Le 8 décembre 2006, le Comité de bassin Adour-Garonne, a réservé un accueil très favorable au projet de SAGE, soulignant la qualité des échanges et la dynamique de la démarche.

L'information et la mise à disposition du public du Projet de SAGE aura lieu début 2007, avant une validation définitive par arrêté interpréfectoral.

Le SAGE entrera dans sa phase de mise en œuvre.

- Parmi les premiers travaux :
- Renforcer et légitimer le rôle de la Commission Locale de l'Eau par la mise en place d'une cellule d'animation,
 - Rendre les mesures opérationnelles par la désignation de maîtres d'ouvrage et la discussion des financements,
 - Valider le tableau de bord de suivi du SAGE,
 - Engager les premiers groupes de travail.

Vous pouvez contacter la Commission Locale de l'Eau

En vous adressant au Président de la CLE, Monsieur Michel LARRAT :

- Cellule Animation du SAGE, PNR des Landes de Gascogne, 33 route de Bayonne, 33830 BELIN-BELIET
- Tel. 05 57 71 99 99 Fax 05 56 88 12 72
- Chargée de mission, Cathy NAVROT
- Par courrier électronique : sage-leyre@parc-landes-de-gascogne.fr
- Site internet : www.sage-leyre.fr



Imprimé sur Papier Cyclus recyclé à partir de vieux papiers de récupération, désencré par flottation (bain d'eau et de savon noir), blanchi sans usage de chlore élémentaire (procédé ECF et TCF), taux d'émission d'organochlorés, des effluents de matières organiques et des émissions sulfureuses contrôlées.
Crédit photo : Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Claude BONNET

(collège des usagers - SEPANSO)

La gestion de l'eau et le réchauffement climatique sont les deux grands enjeux environnementaux du XXIème siècle. Les SAGE ont le grand mérite de permettre une gestion de l'eau délocalisée impliquant tous les acteurs locaux et les Associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) y sont très attachés. Pour sa part, la SEPANSO veillera plus particulièrement à ce que les mesures contribuant aux économies d'eau et à la réduction, sinon à la suppression, de l'utilisation des produits phytosanitaires soient rigoureusement appliquées.

Philippe CORREGE

(collège des élus - Labrit - 40)

"L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation"
"L'usage de l'eau appartient à tous"

Ioi sur l'eau 1992

Je ne saurais mieux écrire combien l'eau est un bien précieux nécessaire à chacun de nous. J'ai eu l'honneur en ma qualité d'élu landais de faire partie de la Commission Locale de l'Eau qui a élaboré et approuvé le SAGE. J'ai, de plus, largement participé aux réunions de travail.

J'en retire un sentiment de travail d'équipe bien pensé et équilibré où la recherche indispensable du compromis fut notre objectif permanent.

Bien entendu, je peux regretter le peu de participation des élus moins motivés ou moins disponibles que les usagers et les administrations.

Il n'en demeure pas moins que le SAGE est une contribution primordiale pour la gestion de ce bien commun.

Il reste à espérer que cet outil de travail et de réflexion sur l'eau trouve sa place pour permettre à notre génération d'être fière de transmettre un patrimoine que nous aurons, tous ensemble, non seulement préservé mais, c'est possible amélioré.

Jacques DUFRECHOU

(collège des usagers - agriculture)

Dans le massif forestier gascon, sans pouvoir utiliser l'eau du sous-sol, l'agriculture n'existerait pas. Mais cette eau souterraine, tout comme celle de surface, demeure un bien commun qu'il faut gérer dans le souci de préserver tout à la fois les activités

économiques, la vie sociale et les milieux naturels.

En organisant une réflexion collective entre tous les acteurs d'un territoire, le SAGE demeure un outil privilégié pour organiser le débat et définir ensemble les cadres d'une gestion équilibrée.

Aussi, se connaître, s'écouter, se comprendre, œuvrer côte à côte pour un développement durable sont pour moi les mots qui caractérisent le mieux le SAGE Leyre. Sans doute parce que chacun a fait preuve d'une attitude responsable et citoyenne.

Ensemble poursuivons le travail.

Jean-Louis LACABE

(collège des élus - Le Teich - 33)

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, maître d'ouvrage de l'élaboration du SAGE a remarquablement su par ses élus et ses techniciens créer les conditions de l'échange, de la concertation, de la confiance réciproque nécessaire à l'expression libre des nombreux et divers membres de la CLE.

Le document du SAGE est le véritable plus grand dénominateur commun établi qu'il convient de mettre en œuvre sur tout son territoire. Il préconise 45 mesures soit un énorme travail qui s'inscrit dans la durée... absolument nécessaire si nous voulons protéger notre ressource en eau en qualité et en quantité suffisante à l'épanouissement de la vie durablement.

Joli défi qui s'impose à nous !

Joël LUCAS

(collège des usagers - pisciculture)

Le SAGE a permis aux acteurs du territoire de se rencontrer, de confronter leurs problèmes et d'en discuter pour améliorer l'utilisation de l'eau

Cet échange permet de consolider les acquis, de mieux connaître toutes les démarches déjà entreprises, de créer des passerelles et de mettre de la cohérence entre toutes les actions.

Le SAGE met donc en avant l'implication et la solidarité des acteurs autour de la gestion de l'eau pour un développement durable.

Il faudra veiller à ce que les futures réglementations tiennent compte de cette implication pour pérenniser toutes les activités locales.

Une fois en place, le SAGE doit donc être un moteur qui favorise le développement local et apporte une plus value réglementaire.



La chronique du **S.A.G.E.**

(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

LE TERRITOIRE DU SAGE



Communes du S.A.G.E. :

- Andernos,
- Ares,
- Argelouse,
- Audenge,
- Belhade,
- Belin-Beliêt,
- Biganos,
- Bourideys,
- Callen,
- Captieux,
- Cazalis,
- Commensacq,
- Garein,
- Hostens,
- Labouheyre,
- Labrit,
- Lanton,
- Le Barp,
- Lencouacq,
- Le Sen,
- Le Teich,
- Le Tuzan,
- Liposthey,
- Louchats,
- Lucmau,
- Luglon,
- Lugos,
- Luxey,
- Mano,
- Marcheprime,
- Mios,
- Moustey,
- Pissos,
- Sabres,
- Saint-Magne,
- Saint-Symphorien,
- Salles,
- Sagnac-et-Muret,
- Sore,
- Solférino,
- Trensacq,
- Vert,
- Ychoux



EDITO

Faire vivre le SAGE

Par Michel Larrat
Président de la CLE



Après les différentes collectivités territoriales et consulaires, le Comité de Bassin Adour Garonne vient lors de son assemblée générale du 8 Décembre 2006 de donner un "avis favorable" à notre SAGE.

Après information de la population, il restera à Monsieur le Préfet de Région à l'acter officiellement.

Un peu plus de 4 années de travail au travers de réunions, de débats, de controverses parfois, auront été nécessaires pour coélaborer cet outil de travail qui devient le SAGE "Leyre, cours d'eau côtier et milieux associés".

Dans ce 4 pages spécial, vous trouverez résumé ce qui fut ce cheminement pour parvenir à ce projet qui se décline en 6 enjeux, 21 objectifs et 45 mesures.

Président de la Commission Locale de l'Eau, qui fut la colonne vertébrale de ce chantier, je veux me féliciter de l'esprit constructif qui a présidé à ces travaux. Je veux également remercier toutes celles et ceux qui à un titre ou autre, ont apporté disponibilité et esprit de responsabilité à ce formidable travail. Que le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, qui a assumé la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration de ce SAGE, soit également salué.

Aujourd'hui, il faut penser aux premières dispositions de sa mise en œuvre. C'est ce à quoi la CLE a commencé à travailler lors de sa réunion de 14 Décembre dernier. Je ne doute pas que toutes les bonnes volontés qui ont contribué à son élaboration mettront autant d'enthousiasme à faire vivre sur le terrain les grandes orientations de ce SAGE. C'est à cette condition que nous pourrions vérifier de la pertinence et de la cohérence de cet outil pour, sur un territoire en profonde évolution, assumer l'indispensable partage des usages de l'eau et rester un lieu d'échange et d'actions pour une ressource en eau suffisante et de bonne qualité.

Lettre d'information de la Commission Locale de l'Eau S.A.G.E. "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés"

UN PROCESSUS

Depuis 1992
Emergence d'une volonté locale de réaliser un SAGE

Juin 2000 - Juin 2002
Phase préliminaire
Arrêtés préfectoraux définissant le périmètre du SAGE et la constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Juillet 2002 - Mars 2006
Phase d'élaboration du SAGE
2002 - Installation de la CLE, élection de son président et organisation de son fonctionnement

2003-2004 - Élaboration de l'État des lieux des milieux et des usages
2005 - Diagnostic du territoire, définition des enjeux et des objectifs, définition du programme de mesures
2 mars 2006 - Validation par la CLE du Projet de SAGE

Novembre 2003, Mars 2004 et Juin 2006 - Réunions publiques

Depuis Mars 2006
Phase d'instruction du Projet de S.A.G.E.

Avril - mai 2006
Consultation des collectivités, des chambres consulaires et de l'État
8 décembre 2006 - Avis du Comité de bassin Adour-Garonne

Prévision début 2007
Information du public
Arrêté interpréfectoral

2002

2006

2015

LE SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés"

A SAVOIR

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)

A pour vocation de préserver une ressource en eau et des milieux aquatiques de qualité et anticiper une gestion équilibrée au regard des évolutions des activités

Le SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés" comprend

- un **périmètre** : 2565 km², 77000 habitants
2 départements, 43 communes
- une **Commission Locale de l'Eau (C.L.E.)**, assemblée délibérante de 56 membres
trois collèges : élus (50%), usagers (25%), État (25%)



Le SAGE : un PARTI PRIS

Échange et partage permanents sur la ressource en eau

Participation active des membres de la CLE
Appui d'experts et d'organismes spécialisés

Une implication forte de tous les acteurs pendant toute l'élaboration du S.A.G.E.

10 séances plénières de la CLE

60 réunions de commissions

9 réunions publiques

(Biganos, Sore, Hostens, Sabres, Mios, Salles, Labrit, Mano, Audenge)

3 lettres d'information

Des documents d'étape discutés largement en commissions puis validés par la CLE

1 état des lieux

1 diagnostic

1 projet de SAGE

des documents en ligne sur www.sage-leyre.fr

Le SAGE Leyre - Un état des lieux et un diagnostic

- Absence de dysfonctionnements majeurs qui nécessiteraient la mise en place de mesures de corrections prioritaires,
- Un exutoire fragile, le bassin d'Arcachon avec une logique hydraulique et économique propre,
- Une nécessité de mesures préventives, partagées par tous pour anticiper le développement du territoire.



LE PROJET DE SAGE

Le SAGE : 6 enjeux, 21 objectifs, 45 mesures

ENJEU A - Améliorer la qualité des eaux en prévision du développement des activités et de l'urbanisation

- Améliorer les suivis de la qualité des eaux, mieux connaître et sensibiliser sur l'utilisation des produits chimiques (phytosanitaires, fertilisation, hydrocarbures, médicaments),
- Limiter les rejets et améliorer la gestion des eaux usées.

ENJEU B - Assurer une gestion hydraulique satisfaisante pour les milieux et les usages

- Fixer des règles de gestion hydraulique appropriées en fonction des débits caractéristiques,
- Considérer les eaux pluviales comme une ressource et non un rejet,
- Gérer les eaux de drainage de façon cohérente.

ENJEU C - Optimiser la gestion de la nappe d'eau souterraine

- Améliorer la connaissance de la nappe, des prélèvements et de la relation nappe/eaux superficielles pour assurer un bilan d'eau favorable aux milieux et aux usages.

ENJEU D - Assurer une gestion raisonnée des réseaux superficiels pour le maintien de l'équilibre biologique et physique

- Préserver les cours d'eau naturels,
- Définir des principes de gestion et de création des émissaires aménagés (fossés sylvicoles, agricoles, DFCI),
- Limiter le transport de sable.

ENJEU E - Préserver et gérer les zones humides du territoire

- Maintenir le rôle fonctionnel et patrimonial des zones humides et des lagunes et proposer des règles de gestion globales pour les eaux du delta et des domaines endigués.

ENJEU F - Mettre en œuvre le SAGE

- Renforcer et légitimer l'animation à l'échelle du territoire du SAGE,
- Informer, suivre et évaluer le SAGE et ses mesures (tableau de bord),
- Organiser un réseau sur la ressource en eau en partenariat avec les acteurs du territoire (Forum de l'Eau, Pole Local d'information, site internet)

DE L'EUROPE A LA LEYRE :

un cadre cohérent pour la gestion de l'eau

Au niveau européen

- La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) définit un cadre de référence avec
- l'obligation d'atteindre le "bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015
 - la participation du public

Au niveau national : 6 agences de l'eau

La gestion de l'eau s'organise par grands bassins hydrographiques à l'échelle de six agences de l'eau, créées par la loi de 1964, qui résultent d'un découpage naturel suivant la ligne de partage des eaux.

Le bassin Adour-Garonne correspond aux bassins hydrographiques de la Garonne, de la Dordogne, de l'Adour et de la Charente.

Au niveau bassin Adour-Garonne : un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Il fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect de la loi sur l'eau.

Au niveau de la Région Aquitaine

Pour une application locale du SDAGE, plusieurs SAGE réunissent les acteurs de l'eau, à l'échelle d'un territoire hydrographique.

9 SAGE sont en cours sur la Région Aquitaine

LE SAGE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Un outil de travail

Avec la poursuite des débats au sein des groupes de travail, une sensibilisation et une information à développer vers les acteurs et les habitants.

Un outil de prévention face au développement du territoire (urbanisation, nouvelles activités)

La mise en œuvre des préconisations du SAGE dans les documents d'urbanisme, dans les projets territoriaux.

Un lieu de partage et d'échange avec tous

Au sein de la Commission Locale de l'Eau mais aussi sur le Forum de l'Eau.

Un projet en constante évolution

Grâce à un suivi par le tableau de bord permettant une évaluation du SAGE.